

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Dépense / Reçu le**Révisé
par
Moniteur
belge***26051412*****21 AVR. 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****Greffe****N° d'entreprise : 0400 501 419****Nom****(en entier) : Agrer****(en abrégé) :****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Avenue Louise, 251 boîte 23 - 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : nomination du commissaire****Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2026**

□ A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer un collège de réviseurs d'entreprises composé de « CDP Petit & Co srl » (RPM Bruxelles 0670.625.336 – IRE B00938), ayant son siège social Square de l'Arbalète, 6, 1170 Bruxelles, représentée par Gaëtan DUMORTIER, Réviseur d'entreprises (IRE A02570) et « SRL RdB » (RPM Bruxelles 0891.185.124 – IRE B0681) ayant son siège social Rue du Long Chêne 3, 1970 Wezembeek-Oppeem, représentée par Renaud DE BORMAN, Réviseur d'entreprises (IRE A1741). Le collège est nommé en qualité de commissaire pour un mandat qui portera sur les comptes de l'exercice ayant pris cours le 1er janvier 2026 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels clos le 31 décembre 2028.

Ses émoluments sont fixés à 16.300 EUR HTVA. Ils seront indexés à partir de la deuxième année suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).